

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021
À 19H00**

Nombre de membres

Membres élus : 15

En fonction : 14

Présents : 14

Date de Convocation : 19/03/2021

Transmise par mail le : 22/03/2021

*L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Michel GODEFROY, Maire**.*

Membres présents : Mme MICAUD Géraldine, M DEDIEU Jean Michel, M UNIACK Pierre Alain, M VILLEMIN Jean-Baptiste Adjoint ; Mmes BITANG Isabelle, BENETON Meryem, DA SILVA Laurence, KOSEDA Anne-Monique, VANZELE Valérie, MM. MARVILLE Didier, SESTRE Jean-Pierre, conseillers municipaux.

Étaient absents :

Membres absents excusés : Mme Emmanuelle BOUDIN avec pouvoir à Mme Géraldine MICAUD, M Michaël ROUGE avec pouvoir à M Jean michel DEDIEU.

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste VILLEMIN

Approbation du Compte-rendu de la séance ordinaire du 26 février 2021

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Budget de la Commune : 2021/015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures conformément au compte de gestion consultable en séance.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget de l'Eau : 2021/016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états

de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures conformément au compte de gestion consultable en séance.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : 2021/017

1° DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020, arrêté en dépenses de fonctionnement à la somme de 339 777.91€ et en recettes de fonctionnement à la somme de 955 665.36 €, en dépenses d'investissement à 90 694.49 € (reste à réaliser : 354038.52€) et en recettes d'investissement à 144 844.64 € (reste à réaliser 149 453.49 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	237 142	113633.59
012	Charges de personnel	137 010	96 289 .80
014	Atténuation de produits	6 000	5 995.00
65	Autres charges de gestion courantes	122 498	114 738.33
66	Charges financières	9 091	9090.82
67	Charges exceptionnelles	1 300	30.37
022	Dépenses imprévues	24 338	
	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	537 379	339 777.91
023	Virement à la section d'investissement	160 071	0
042	Opérations d'ordre entre section	0	0
	Total dépense d'ordre de fonctionnement	160 071	0
	TOTAL GENERAL	697 450	339 777.91

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé
013	Atténuation de charges	1917	1 016.53
70	Produits des services	11 710	2 611.57
73	Impôts et taxes	223 381	221 544.60
74	Dotations et participations	188 238	189 408.30
75	Autres produits gestion courante	30 000	29 856.53
76	Produits financiers	1	0.61
77	Produits exceptionnels	510	430.82
	TOTAL RECETTES REELLES FONCTION	455 757	444 868.96
042	Opérations d'ordre entre section	0	0
	Excédent de fonctionnement reporté	510 796	510 796.44
	TOTAL GENERAL	966 553	955 665.40

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	rar 2019	Proposition 2020	Réalisé 2020	RAR 2020
001	Déficit investissement reporté		37 125,00	37 124,40	
16	emprunt capital		20 751,00	20 750,54	
165	dépôts et cautionnements		1000	833,72	
202	Elaboration PLU	21560			21560
2041582	Subvention equi FDEY EP LED	60150	2500	22152,07	1497,93
2041582	Sub equi FDEY EP – BT Vieille rue Auxerre		88100		127100
2111	Terrains		10000		10000
2111	Autres Terrains		2000		2000
21311	Main courante accès PMR	14000		1530,41	13880,59
2135	Portes hangar et atelier			5098,38	
2138	Mise aux normes électricité atelier				
2138	Mise aux normes électricité atelier ENB/bat communaux	3000	20000		25000
2151	Voirie Vieille Rue Auxerre	145000			145000
21538	Autres réseaux			3204,97	
2152	Guirlandes Noël		2000		
2157	Broyeur voirie	6500	1500		8000
275	Dépôt et cautionnement versés				
	TOTAL GENERAL	250 210,00	184 976,00	90 694,49	354 038,52

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	RAR 2019	Proposition 2020	REALISE 2020	RAR 2020
001	Excédent reporté				
021	Virement de la section de fonctionnement		146260	0	
10222	FCTVA	9 000	1 442,00	10 442,00	
10226	Taxe aménagement		150,00	1 770,25	
1068	Affectation du résultat		128 334,00	128 334,40	
1641	Emprunt voirie Vieille Rue Auxerre	150 00 0		0	149453,49
165	Dépôts et cautionnements reçus			1093,02	
217538	Autres réseaux			3204,97	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		276 186,00	144 844,64	149 453,49

2° DU BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire avant la présentation du compte administratif du budget annexe de l'eau 2020, indique que la délibération 2020/005 du 02 mars 2020 sur l'affectation du résultat 2019 comportait une erreur matérielle qu'il convient de corriger. La délibération constatait que le compte administratif présentait un excédent d'investissement de 62 643.56€, or le compte de gestion et le compte administratif présentaient eux un excédent de 62 719 .56€.

Le conseil Municipal, après avoir, pris connaissance de cette erreur matérielle approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la correction de 76 € en faveur de la commune afin d'affecter les bons résultats sur le budget primitif 2021.

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe de l'eau 2020, arrêté en dépenses de fonctionnement à 42 991.26€, en recettes de fonctionnement à 133 167.46 €, en dépense d'investissement à 24 331.33€ et en recettes d'investissement à 69 351.97€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé
618	Charges à caractère général	94 449	0
6378	Autres taxes et redevances	2 600	0
65	Autres charges de gestion courante	39 500	39 303,85
	TOTAL DEPENSES REELLES	136 549	39 303,85
042	Opérations d'ordre entre sections	3 688	3 687,41
	TOTAL	140 237	42 991,26

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé
75	Autres produits de gestion courante	25 000	17 930,98
	TOTAL RECETTES REELLES	25 000	17 930,98
042	Opérations d'ordre entre sections	105	104,18
002	Excédent fonctionnement reporté	115 132	115 132,30
	TOTAL RECETTES	140 237	133 167,46

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé	RAR
21	Immobilisations corporelles	58 595	24 227,15	10 576
23	Immobilisations en cours	0	0,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	105	104,18	
	TOTAL	58 700	24 331,33	10576

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé
001	Excédent investissement reporté	62 643	62 719,56
10222	FCTVA	2 945	2 945
28156	Matériel d'Exploitation	611	610,96
28158	Autres	3077	3 076,45
	TOTAL	69 276	69 351,97

A la suite de ces présentations, Monsieur le Maire laisse la présidence de la séance au premier Adjoint et sort de la salle afin de permettre au Conseil Municipal de voter le compte administratif du budget principal de la Commune et du budget annexe de l'eau 2020. Article L2121-14.

A l'unanimité des membres présents et sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEDIEU, les comptes administratifs sont approuvés.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA COMMUNE DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DE L'EAU 2021/018

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du dernier compte administratif du budget annexe de l'eau puisque la Fédération des Eaux Puisaye Forterre a repris la compétence au 01^{er} janvier 2021.

Le conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2020 de la Commune, du budget annexe de l'eau 2020 et après avoir acté le fait que le montant repris au budget primitif annexe de l'eau 2020 était erroné (62 643, 40 € au lieu de 62 719.56 €)

Constatant que :

- le compte administratif 2020 de la commune présente un excédent de fonctionnement de 615 887 .49 €
- le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau présente un excédent de fonctionnement de 90 176.20€

- le compte administratif 2020 de la commune présente un excédent d'investissement de 54 150.15€
- Suite à la régularisation de l'erreur matérielle, le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau présente un excédent d'investissement de 45 020.64€

Constatant le solde négatif des Restes à Réaliser (RAR) : - 204 585 .03€

Il convient d'affecter en investissement au compte 1068-excédent de fonctionnement capitalisé :
105 414.24€

En fonctionnement au compte 002-excédent de fonctionnement reporté : 600 649.45€

CREATION DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AU 1^{ER} JANVIER 2021 : 2021/019

Par délibération du 26 juin 2020, le Conseil Municipal a relancé son Centre Communal d'Action Sociale. L'INSEE, selon les modalités en vigueur, a donc réactivé l'établissement et reconduit l'ancien SIRET ce qui a posé de nombreuses incompatibilités avec le logiciel de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP). Après de nombreux échanges avec la préfecture, l'INSEE, et la DDFIP, une solution s'est dégagée La DDFIP a réussi à créer le budget tout récemment avec l'ancien numéro de SIRET mais il convient désormais de créer le budget au 1er janvier 2021 et de prendre une délibération en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

-DECIDE de créer le budget du Centre Communal d'Action Sociale au 1er janvier 2021 afin de permettre à la Direction Départementale des Finances Publiques d'entériner la création de ce budget annexe

VIEILLE RUE D'AUXERRE- EXTENSION DISSIMULATION-PHASE 2 : 2021/020

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de dissimulation des réseaux

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de dissimulation des réseaux Vieille Rue D'Auxerre, dont le coût estimatif global s'élève à

65 197,26€ TTC,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière, à savoir :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupéré e par le SDEY)	ART 8 40%	SDEY HT 25%	Part commune HT 35%
Basse Tension Subventionnée Plafond 60 000 €HT	44 510,97 €	37 092,48 €	7418,49 €	14 837,00 €	9273,12 €	12 982,36 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupéré par le SDEY)		SDEY HT 50%	Part commune HT 50%

Eclairage Public	6925,24 €	5771,03 €	1 154,21 €		2 885,53 €	2 885,51 €
Réseaux Télécom*	Montant TTC	Montant HT	TVA		SDEY TTC 30%	Part commune TTC 70%
	13 761,07 €	11 467,56 €	2 293,51 €		4 128,32 €	9 632,75 €
TOTAL	65 197,28 €	54 331,07 €	10 886,21 €	14 837,00 €	16 286,97 €	25 500,62 €

S'ENGAGE, pour les travaux de plus de 15 000€ TTC, à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2021 au compte 204 pour 15867.87 € pour les travaux d'investissement, et aux comptes 605 pour 9632.75 € pour les travaux de fonctionnement réseaux Télécom et fibre optique.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

VIEILLE RUE D'AUXERRE- ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AC3 : 2021/021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le sujet avait été abordé en questions diverses lors de la séance du 19 février 2021. L'acquisition d'une partie de ce terrain (40 m²) cadastré AC3 présente effectivement un intérêt dans le cadre des travaux de la Vieille Rue d'Auxerre, : l'angle entre la rue Chemin devant La Ville et la Vieille Rue d'Auxerre pourrait être mieux adapté à la circulation des véhicules de service nécessaires aux riverains ou biens communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire a donné son accord pour la cession de 40m² et a fait une proposition à 25 € du m², soit environ 1000 €. Monsieur Le Maire précise qu'il faut rajouter à ce montant les frais de bornages et de notaire. L'enveloppe totale pour cette acquisition est estimée à 2500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention.

DECIDE d'acquérir 40 m² de la parcelle cadastrée AC3 à 25 € du m² soit la somme de 1000 €.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer les documents à intervenir.

LES BASSES CORVEES – ACQUISITION PARCELLE CADASTREE B1588 : 2021/022

Après avoir présenté au Conseil Municipal la situation géographique de la parcelle cadastrée B1588, Monsieur le Maire indique que l'intérêt pour la commune est d'acquérir cette parcelle d'environ 2100m² jouxtant la halte nautique au titre de réserve foncière dans la mesure où la localisation du terrain sur la commune de Mailly-Le-Château mérite une attention particulière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire a été contacté et accepte de céder la parcelle cadastrée B1588 à la Commune pour la somme de 300 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée B1588 d'environ 2100m²- Les Basses Corvées- au titre de réserve foncière pour la somme de 300 € hors frais de notaire
CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents afférents.

ADHESION GARANTIE VISALE :

Monsieur Le Maire informe que la Commission Administration de la Commune a travaillé sur le problème assez récurrent des loyers impayés et envisage de souscrire à la garantie Visale. Il s'agit d'un cautionnement conçu pour les propriétaires souhaitant proposer leur logement à la location qui couvre toute la durée du bail dans la limite de trente-six mensualités impayées. Ce service est entièrement gratuit et propose une alternative idéale à la caution physique.

Monsieur Le Maire précise que les prises en charge des loyers impayés par la garantie VISALE sont très réglementées (déclaration obligatoire de l'impayé avec accusé de réception pour signaler la mise en demeure dans les 15 jours de l'impayé) et qu'il convient donc de vérifier avec la Trésorerie la possibilité de cette mise en place.

Monsieur Le Maire indique que le dossier a été soumis à la Trésorerie et qu'il est dans l'attente d'une réponse. Sans ce partenariat, l'adhésion semble difficile.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reporter cette décision à une prochaine séance.

QUESTIONNAIRE MOBILITE : 2021/023

Monsieur Le Maire rappelle que ce questionnaire rédigé par la Commission Transport et Mobilité a été présenté dans un premier temps à l'ensemble du Conseil Municipal en questions diverses lors de la séance du 19 février 2021. Il est précisé que l'objectif de ce document est de recueillir le témoignage de façon anonyme des administrés sur leurs besoins et pratiques de déplacement et d'obtenir leurs avis sur des solutions possibles que la commune pourrait mettre en place en matière de transport et mobilité.

Monsieur Le Maire constatant qu'aucune remarque n'a été faite sur le document soumet le questionnaire au vote du Conseil Municipal afin d'autoriser la distribution aux administrés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

VALIDE le questionnaire

AUTORISE la distribution de ce document à l'ensemble des habitants de la commune.

ELAGAGE DES TILLEULS DE L'ESPACE NATURE DU BEAUVAIS : 2021/024

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal que des travaux d'élagage à l'Espace Nature du Beauvais ont été réalisés par les agents récemment. Du bois a été stocké en quantité importante et il s'agit de décider du devenir de ce bois (don, vente...)

Après avoir envisagé plusieurs solutions le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de donner le bois aux habitants de la commune qui se seront inscrits au préalable au secrétariat de la Mairie le plus rapidement possible.

DECIDE de partager le bois de façon équitable entre tous les demandeurs qui organiseront chargement et transport après en avoir convenu avec la Mairie.

Monsieur Le Maire précise que la diffusion de cette information sera faite par le biais d'un affichage en Mairie et par le biais d'un article dans le journal communal qui sera distribué prochainement.

QUESTIONS DIVERSES :

Planning des réunions à venir :

Conseil Municipal au plus tard le 15 avril 2021 pour le vote du budget primitif 2021, date envisagée le vendredi 09 avril 2021.

Commission Finances et Budget : le vendredi 02 avril 2021 à 18h30.

Commission Travaux : le vendredi 02 avril 2021 à 19h30.

Empierrement d'une partie du chemin rural de Festigny à Mailly-le-Château et aux Maisons par l'Office Nationale des Forêts. Travaux gérés et financés intégralement par ONF.

Voirie : les devis sont en cours de réception pour la prochaine commission travaux.

Stationnement gênant Grande Rue : par courrier une administrée informe le conseil municipal des difficultés qu'elle rencontre pour sortir de son garage.

Projet Mobilité : DETR à déposer au plus tard le 07 mai 2021.

Commission Mobilité 3CVT : Résumé de la réunion de la 3CVT du 23 mars 2021 sur la présentation des abris à vélos :

1-Une entreprise locale propose des abris en bois pour 5 vélos d'une valeur de 1250€

2-Le SDEY propose des abris toutes options pour 9 vélos pour une valeur de 100 000€. Il est possible d'obtenir une subvention de 50% du montant par le SDEY et sous réserve 30% par la région...

Reste à charge estimé à 20 000 €.

TOUR DE TABLE :

Distribution des œufs de Pâques à domicile par la commission Petite enfance et Jeunesse le dimanche 04 avril à partir de 10heures.

Petit Castellais : l'édition est prévue prochainement.

Vaccination par la 3CVT : résumé de la réunion avec la communauté de communes .

Emploi Agent de ménage des bâtiments communaux : des CV ont été enregistrés et une annonce sera diffusée dans le petit journal de la commune.

La demande de subvention pour l'Audit du camping a bien été réceptionnée par la région.

SIVOSC : après un audit, des travaux sont envisagés pour améliorer les performances énergétiques. Deux hypothèses sont retenues. Les Mairies seront consultées.

L'Association Emeraude interviendra à partir du 13 avril 2021 pour le nettoyage/élagage des pentes sous les remparts.

Plan de relance : à l'initiative des services de l'état, un bureau d'étude auditera les ponts communaux courant mai.

Fibre : Le rendez vous a été annulé au dernier moment par la société sous-traitante d'Iconik.

Monsieur Le Maire lève la séance à 21h55.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire, Jean-Michel GODEFROY

